



Photo de  
l'enfant

### L'inscription de l'enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe : F  M

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

### Responsable de l'enfant

Père  Mère

Nom / Prénom du père : .....

Nom / Prénom de la mère : .....

Courriel : .....@.....

Téléphone : Domicile : ..... Bureau : .....

Portable mère : .....

Portable père : .....

### Personne habilitée à prendre l'enfant à la fermeture

.....

.....

### Renseignements de santé

Informations particulières : .....

.....

Votre enfant est scolarisé à l'école .....

Niveau : .....

### Notre programme

● **Semaine du Lundi 24 au Vendredi 28 Février 2014**

Stage **d'Initiation à l'Anglais**

*Nos Ateliers se déroulent de 14h30 à 16h00.*

Cochez le stage :

**Lundi 24 au Vendredi 28 Février 2014**

Stage **d'Initiation à l'Anglais**

Pour toute information :  
[www.larondedesateliers.fr](http://www.larondedesateliers.fr)  
[contact@larondedesateliers.fr](mailto:contact@larondedesateliers.fr)  
06.09.24.16.30

## Règlement intérieur

L'association **La Ronde des Ateliers ouvre ses portes en priorité** aux enfants âgés de 5 à 12 ans dont les parents résident dans la commune de Garches. Les enfants venant d'une commune extérieure seront inscrits sur une liste complémentaire ; l'inscription est prise en compte suivant les places disponibles.

Le **matériel pédagogique** utilisé pour les ateliers et mis à disposition des enfants, est souvent fragile et il arrive que certains outils soient dangereux lorsqu'on l'utilise seul (outils de bricolage et couteaux de cuisine). Les règles de sécurité énoncées par les intervenants doivent être respectées et le matériel doit être utilisé avec attention et calme.

Concernant **les retards**, au-delà des horaires de fermeture, l'enfant restera dans la structure mais, sans nouvelle de votre part, vingt minutes après la fermeture, une déposition sera faite aux autorités compétentes.

Concernant **les absences**, en cas d'hospitalisation de l'enfant ou de maladie, la participation financière de la famille pourra être exceptionnellement révisée. Toutefois, un bulletin d'hospitalisation ou un certificat médical sera demandé. Dans le cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle, la journée ne sera ni remboursée, ni reportée sur d'autres périodes.

L'association **La Ronde des Ateliers a souscrit à une assurance « Responsabilité civile »** qui couvre ses risques d'organisateur et le personnel en mission. Les parents doivent assurer leurs enfants à la pratique d'activités extrascolaires.

**Toute inscription est définitive et entraîne une facturation.** En cas d'arrêt en cours d'année, les demandes de remboursement sont à adresser par écrit au responsable le plus tôt possible et doivent être accompagnées des justificatifs nécessaires (certificat médical...) Un remboursement ne peut pas concerner une durée inférieure à un trimestre, tout trimestre entamé est donc dû. Le remboursement n'est envisageable que pour des situations exceptionnelles et imprévisibles (maladie...).

## AUTORISATION

Je soussigné(é) .....(nom & prénom)

- autorise le responsable à faire transporter mon enfant à l'hôpital en cas d'urgence nécessitant.
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de La Ronde des Ateliers et en accepte toutes les clauses.
- autorise mon enfant, cas échéant, à participer aux sorties organisées dans le cadre des activités de La Ronde des Ateliers.
- autorise La Ronde des Ateliers à utiliser dans le cadre de la promotion de ces activités les prises de vues de mon enfant réalisées durant les ateliers.

A Garches,

Signature :

Merci de joindre une photocopie de l'attestation d'assurance extra-scolaire de votre enfant.